

2017-3980

2017-09-01

GROUPE

3

HERBICIDE

Trifluralin 10G Écoulement facile

Herbicide granulaire
COMMERCIAL

GARANTIE : trifluraline.....10 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Pour la suppression de prélevée des graminées et dicotylédones dans un certain nombre de grandes cultures

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION 21522
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

Distributeur :

United Agri-Products
RR 2
Dorchester (ON) N0L 1G5

Contenu net :

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond les mains et les bras après avoir appliqué le produit. Éviter de contaminer les aliments pour animaux et les produits alimentaires. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Conserver dans le sac d'origine durant l'entreposage.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ni le nettoyage de l'équipement.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient une petite quantité de distillat de pétrole. Le médecin traitant doit prendre la décision de faire vomir ou non. Si l'on procède à un lavage, un contrôle trachéal et/ou œsophagien est conseillé. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut évaluer les risques d'aspiration dans les poumons par

rapport à la toxicité. Il n'existe aucun antidote spécifique. Les soins de soutien sont recommandés. Le traitement se fonde sur le jugement du médecin en fonction des réactions de la victime.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer au grand soleil. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas entreposer dans un épandeur granulaire pour une longue durée (maximum 24 heures).

ÉLIMINATION

Vider complètement le sac dans l'épandeur granulaire. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le sac vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CULTURES HOMOLOGUÉES

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à TRIFLURALIN 10G, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à TRIFLURALIN 10G et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le TRIFLURALIN 10G ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262

TRIFLURALIN 10G est un herbicide sélectif pour la suppression de certaines graminées et dicotylédones annuelles dans le colza (canola), l'orge (traitement à l'automne seulement), le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) (traitement à l'été et à l'automne seulement), le tournesol, la moutarde, les pois (cultivés et de conserve), les lentilles (traitement à l'automne seulement), les fèves des marais et le colza tolérant à la triazine (canola).

NE PAS UTILISER TRIFLURALIN 10G SUR DES CULTURES POUR LESQUELLES IL N'EST PAS HOMOLOGUÉ.

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponible à ce moment pour appuyer un tel usage.

Lire attentivement toutes les recommandations avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G.

ON RISQUE D'OBTENIR UNE SUPPRESSION MÉDIOCRE DES MAUVAISES HERBES OU D'ENDOMMAGER LA CULTURE SI LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE NE SONT PAS RESPECTÉES.

MODE D'EMPLOI POUR TOUTES LES CULTURES

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour réduire les rejets par volatilisation de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15 ° C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatilisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

- Ne pas appliquer ce produit sur des sols dont la teneur en matière organique dépasse 15 %, comme de la mousse de tourbe ou de la terre noire (teneur en matière organique maximale de 10 % sur l'orge).
- Ne pas appliquer ce produit sur des sols mouillés qui peuvent être inondés.
- Ne pas appliquer sur des sols qui ont beaucoup de mottes ou qui sont en mauvaise condition de travail.
- Suivre les recommandations figurant sur l'étiquette en tout temps pour maximiser la suppression des mauvaises herbes et la tolérance de la culture. Lire toutes les recommandations avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G.

TRAITEMENT À L'AUTOMNE AVEC DES HERBICIDES DE PRÉLEVÉE

Le traitement à l'automne avec TRIFLURALIN 10G est déconseillé dans les sols exposés à l'érosion par le vent, l'eau ou d'autres facteurs allant contre les bonnes méthodes de conservation du sol. Dans certaines conditions, le traitement à l'automne sur une jachère d'été est déconseillé parce que le champ pourrait être sujet à l'érosion par le vent et/ou l'eau.

ATTENTION

Les populations de sétaire verte tolérantes à la trifluraline sont apparues dans un certain nombre de champs de l'ouest du Canada qui ont été traités souvent avec la trifluraline. Les produits à base de trifluraline ou d'éthafluraline (p. ex., HERITAGE, RIVAL, TREFLAN, TRIFLUREX, TRIFLURALIN, FORTRESS et EDGE) ne suppriment pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Afin de retarder la sélection ou de réduire la propagation de la sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits à maintes reprises dans un même champ, ou effectuer un traitement herbicide séparé pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline.

L'application de TRIFLURALIN 10G dans un sol sujet aux inondations (eau qui stagne pendant plus de 3 à 5 jours) peut rendre le désherbage moins efficace. Cette diminution de l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes peut se produire lorsque le sol est inondé après l'application et avant la maturation de la culture (récolte). Si le sol est inondé pour une longue période de temps (3 semaines ou plus), il se peut qu'il n'y ait aucune suppression des mauvaises herbes.

TRIFLURALIN 10G n'endommage pas les cultures traitées lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Des facteurs comme le semis en profondeur, la maladie des jeunes plants, la température froide, l'humidité excessive, la fertilité médiocre du sol, la sécheresse et le sol salin peuvent augmenter les risques de dommages occasionnés par le TRIFLURALIN 10G, ce qui a pour résultat de retarder la maturité de la culture et/ou de diminuer le rendement.

Les cultures très sensibles suivantes ne doivent pas être cultivées en rotation l'année après l'application de TRIFLURALIN 10G : avoine cultivé, betteraves à sucre et graminées annuelles à petits fruits (graines de fléole, alpiste roseau et fétuque rouge traçante).

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR LA ROTATION DES CULTURES

- Le taux de décomposition de TRIFLURALIN 10G dépend des facteurs environnementaux qui ont lieu durant l'année de suppression et de ceux du printemps suivant, c'est-à-dire du 1^{er} mai au 1^{er} mai. Des précipitations sous la normale durant cette période augmentent le niveau de report dans la saison de croissance suivante.
- On peut endommager les cultures de rotation (p. ex., le blé) lorsqu'il est cultivé la deuxième année de la rotation des cultures suite à des conditions de sécheresse du sol durant la première année de culture

après une application de TRIFLURALIN 10G. Pour minimiser les dommages, semer les cultures de rotation peu profondément dans un lit de semence chaud et humide.

MODE D'EMPLOI DANS LE COLZA, L'ORGE ET LES CULTURES SPÉCIALES

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

MAUVAISES HERBES GRAMINÉES ANNUELLES : Folle avoine, sétaire verte et glauque (mil sauvage), échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, pâturin annuel, digitale sanguine, éragrostide fétide, brome, brome cilié et éleusine de l'Inde.

DICOTYLÉDONES ANNUELLES : Amarante, soude roulante, chénopode blanc, céréaiste vulgaire, mollugine verticillée, renouée, pourpier, saponaire des vaches et renouée liseron.

TRIFLURALIN 10G supprime les mauvaises herbes ci-dessus lorsqu'il est utilisé à la dose recommandée et selon le mode d'emploi. Suivre attentivement tous les conseils sur l'incorporation. La concurrence des cultures supprime efficacement une certaine quantité de folle avoine et de renouée liseron ayant échappé à l'action herbicide du TRIFLURALIN 10G, de sorte qu'il y a peu ou aucune concurrence avec la culture.

MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT

Appliquer TRIFLURALIN 10G avant le semis et avant la levée des mauvaises herbes. Une profonde incorporation au sol est nécessaire pour que l'herbicide supprime toutes les mauvaises herbes sensibles. TRIFLURALIN 10G ne supprime pas les mauvaises herbes sensibles déjà levées au moment de l'application. Le produit ne supprime les mauvaises herbes que lors de leur germination.

PRÉPARATION DU SOL

Éliminer toutes les mauvaises herbes levées ou existantes par un disquage, un travail du sol ou une lutte chimique avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G. On peut appliquer les granulés sur le sol qui contient des chaumes ou des résidus. Pour que le produit puisse pénétrer dans le sol, passer le disque dans le sol qui contient beaucoup de résidus avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G. Briser toutes les grosses mottes de terre avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G.

Si du fumier a été répandu sur le sol, mélanger à fond dans le sol en travaillant au moins deux fois le sol avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G.

Si le champ a été brûlé pour enlever les résidus de la culture précédente (paille, résidus, etc.), travailler le sol au moins une fois avant d'appliquer TRIFLURALIN 10G.

REMARQUE : NE PAS LABOURER (AU MOYEN D'UNE LAME) LE SOL AVANT D'APPLIQUER TRIFLURALIN 10G.

MÉTHODE D'APPLICATION

Utiliser un pulvérisateur granulaire calibré adéquatement pour appliquer TRIFLURALIN 10G uniformément à la surface du sol. Calibrer le pulvérisateur granulaire pour fournir la quantité nécessaire de TRIFLURALIN 10G. Vérifier plusieurs fois chaque pulvérisateur pour s'assurer qu'on applique la dose exacte de TRIFLURALIN 10G. Appliquer TRIFLURALIN 10G uniformément sur toute la surface du sol. Éviter les concentrations de granulés sur des bandes étroites, etc. Incorporer TRIFLURALIN 10G dans les 24 heures suivant l'application et dans la même direction que l'application. Briser toutes les mottes de terre durant l'incorporation. Les cultures sensibles en rotation ne sont pas endommagées lorsqu'on applique TRIFLURALIN 10G uniformément. Éviter le chevauchement.

REMARQUE : NE PAS APPLIQUER TRIFLURALIN 10G PAR AVION.

INCORPORATION

Incorporer seulement à l'aide d'une herse à disques ou d'un cultivateur. Les cultivateurs qui travaillent le sol en profondeur sont déconseillés. On recommande une herse à disques en tandem pour la première incorporation. TRIFLURALIN 10G doit être incorporé dans les 24 heures suivant l'application. Les deux incorporations doivent être à une profondeur de 8 à 10 cm (3 à 4 pouces). La deuxième incorporation doit être à angles droits de la première. Faire fonctionner la herse à disques à une vitesse entre 6 et 10 km/h (4 et 6 mph) et le cultivateur entre 10 et 13 km/h (6 et 8 mph).

REMARQUE :

- Pour une suppression maximale des mauvaises herbes et une meilleure tolérance de la culture, incorporer TRIFLURALIN 10G à une profondeur de 8 à 10 cm (3 à 4 pouces) seulement.
- Utiliser une herse à disques pour incorporer TRIFLURALIN 10G sur le chaume ou les résidus.
- Utiliser un cultivateur pour incorporer TRIFLURALIN 10G lorsque le sol est en bonne condition.
- Retarder d'au moins 5 jours la deuxième incorporation pour permettre un meilleur dégagement de TRIFLURALIN 10G et une meilleure suppression des mauvaises herbes.

DIRECTIVES POUR LE TRAITEMENT AU PRINTEMPS

Au Manitoba seulement, il est recommandé d'appliquer TRIFLURALIN 10G au printemps en présemis incorporé pour supprimer les mauvaises herbes durant la saison de culture. Appliquer la dose de printemps et suivre les directives pour l'incorporation. Faire un travail du sol approprié pour préparer adéquatement le lit de semence. Ne pas appliquer TRIFLURALIN 10G au printemps sur l'orge, le lin ou les lentilles.

DIRECTIVES POUR LE TRAITEMENT EN ÉTÉ

Appliquer TRIFLURALIN 10G sur une jachère d'été entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre, et adopter la dose d'été contre les mauvaises herbes dans le lin, le colza (canola), le colza (canola) tolérant à la triazine ou les fèves de marais l'année suivante. Incorporer TRIFLURALIN 10G dans les 24 heures suivant l'application. Toutes les incorporations suivantes doivent être faites lorsque les mauvaises herbes résistantes apparaissent au cours de la saison de jachère. Un travail du sol peu profond est nécessaire une fois que le sol est réchauffé avant le semis le printemps suivant. Pour ce faire, on utilise un cultivateur à dents vibrantes ou une herse à disques coupant à une profondeur de 5 à 8 cm (2 à 3 pouces) et doit être utilisé pour la préparation du lit de semence.

DIRECTIVES POUR LE TRAITEMENT À L'AUTOMNE

Appliquer TRIFLURALIN 10G à l'automne entre le 1^{er} septembre et le gel du sol pour supprimer les mauvaises herbes l'année suivante. Utiliser les doses d'automne et suivre les directives pour l'incorporation. Ne pas retarder la première incorporation plus que 24 heures après l'application. On peut faire la deuxième incorporation à la profondeur recommandée au printemps en même temps que la préparation du lit de semence. Travailler le sol à peu de profondeur avant le semis du printemps suivant si les deux incorporations ont été faites à l'automne. Ce travail du sol peu profond est préférable avec un cultivateur à dents vibrantes ou une herse à disques qui coupe à une profondeur de 5 à 8 cm (2 à 3 pouces). Il est préférable de faire les deux incorporations à l'automne. Pour l'application de TRIFLURALIN 10G sur l'orge, les lentilles et le lin, consulter les sections sur ces cultures.

REMARQUE :

Le travail du sol du printemps doit être fait à une profondeur de 5 à 8 cm (2 à 3 pouces) au moyen d'une herse à disques ou d'un cultivateur à dents vibrantes après l'application de TRIFLURALIN 10G en été ou

à l'automne et avant le semis. Travailler le sol lorsqu'il est assez chaud pour favoriser la germination. S'assurer que les pousses de mauvaises herbes sont détruites et qu'elles ne sont pas transplantées durant le traitement. Semer dans un lit de semence préparé adéquatement et exempt de mauvaises herbes.

EDGE, TREFLAN et HERITAGE sont des marques déposées de Dow AgroSciences.

RIVAL est une marque déposée d'Aventis.

FORTRESS est une marque déposée de Monsanto.

Granulés TRIFLURALIN 10 % pour l'orge
Traitement à l'automne seulement
Doses indiquées (produit) en kilogrammes/hectare (livres/acre)
Hectares (acres) par sac

| Saison et culture | Texture du sol, matière organique dans le sol et zones de sol | | | Remarques |
|--|--|---|--|--|
| | Léger | Moyen ou lourd | | |
| Tous les sols dont la teneur en matière organique est entre 2 et 4 % | Tous les sols dont la teneur en matière organique est entre 4 et 6 % | Sol sableux et loam sableux dont la teneur en matière organique est entre 6 et 10 % | Loam, loam limoneux, loam limono-argileux, limon argileux, loam sablo-argileux, argile limoneuse et argile dont la teneur en matière organique est entre 6 et 10 % | |
| Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol brun, brun foncé et noir | Zones de sol noir et noir foncé | |
| TRAITEMENT À L'AUTOMNE | | | | |
| Orge 8,5 kg (7,5 lb), 2,7 hectares/sac (6,7 acres/sac) | 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 14,0 kg (12,5 lb) 1,6 hectares/sac (4 acres/sac) | Appliquer TRIFLURALIN 10G entre le 1 ^{er} septembre et le gel. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR L'ORGE

- L'application de TRIFLURALIN 10G sur l'orge est recommandée comme traitement à l'automne seulement.
- L'orge est une céréale qui lève vite et possède une bonne aptitude à la concurrence naturelle une fois établie. NE PAS UTILISER LES DOSES POUR L'ORGE DANS D'AUTRES CULTURES

HOMOLOGUÉES. VOIR TOUTES LES SECTIONS SUR LES DOSES D'EMPLOI POUR LES OLÉAGINEUX ET LES CULTURES SPÉCIALES ET POUR LES LENTILLES ET LE LIN LORSQU'ON UTILISE TRIFLURALIN 10G SUR CES CULTURES.

- La première incorporation doit se faire dans les 24 heures suivant l'application de TRIFLURALIN 10G et à une profondeur de 8 à 10 cm (3 à 4 pouces). La deuxième incorporation doit aussi être faite à l'automne à angles droits de la première. Pour une efficacité maximale, retarder la deuxième incorporation de 5 jours.
- Lorsqu'on adopte la dose inférieure de TRIFLURALIN 10G, quelques plants de folle avoine et de renouée liseron peuvent échapper à l'action herbicide. Travailler le sol des zones basses des champs caractérisés par des populations élevées de folle avoine avant de semer l'orge afin de réduire la densité de folle avoine.
- Utiliser la dose supérieure de TRIFLURALIN 10G sur tous les sols dont la teneur en matière organique est entre 6 et 10 %, sauf les sols sableux et loam sableux.
- Ne pas appliquer TRIFLURALIN 10G pour l'orge dans un champ traité avec TRIFLUREX, TREFLAN, EDGE, TRIFLURALIN, HERITAGE ou RIVAL depuis le 1^{er} juin de l'année précédente.
- Ne pas appliquer sur les sols dont la teneur en matière organique est inférieure à 2 %.
- Il faut procéder au semis à l'aide d'un semoir à grains et dans un lit de semences humide et chaud. Ne pas semer lorsque le sol est froid. Lorsque le semis se fait à l'aide d'un disque-semoir ou d'un semoir pneumatique, éviter de semer à des profondeurs variées et entasser après le semis pour assurer un lit de semence ferme.
- Ne pas semer tôt, lorsque le sol est froid.
- On peut constater les effets sur l'orge en début de saison. Cependant ces effets sont temporaires et la culture se rétablit pour donner un plein rendement.
- L'application sur des buttes gravement érodées risque d'occasionner une diminution de la culture.
- L'application sur les champs dont la teneur en matière organique ou dont la texture du sol varie beaucoup peut occasionner une diminution de la tolérance de la culture et une suppression variable des mauvaises herbes.
- Voir le tableau ci-dessus pour les doses d'emploi exactes de TRIFLURALIN 10G sur l'orge.
- EDGE, TREFLAN et HERITAGE sont des marques déposées de Dow AgroSciences.
- RIVAL est une marque déposée d'Aventis.

Granulés TRIFLURALIN 10 %
Toutes les cultures sauf l'orge, le lin et les lentilles
Doses indiquées (produits) en kilogrammes/hectare (livres/acre)
Hectares (acres) par sac

| Texture du sol, matière organique dans le sol et zones de sol | | | | Remarques |
|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|-----------|
| Léger | | Moyen ou lourd | | |
| Sableux, loam sableux | | Loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile | | |
| Teneur en M.O. entre 2 et 6 % | Teneur en M.O. entre 6 et 15 % | Teneur en M.O. entre 2 et 6 % | Teneur en M.O. entre 6 et 15 % | |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol brun foncé, noir, noir foncé | Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol noir, noir foncé | |
| Traitement au printemps | | | | |
| Colza (canola), moutarde, tournesols, pois (pois cultivés et de conserve), colza (canola) tolérants à la triazine, fèves de marais RECOMMANDÉ AU MANITOBA SEULEMENT 8,5 kg (7,5 lb) 2,7 hectares/sac (6,7 acres/sac) | 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 11,0 à 14,0 kg (10,0 à 12,5 lb) 1,6 à 2,1 hectares/sac (4 à 5 acres/sac) Adopter la dose supérieure en cas d'infestations graves de folle avoine. | TRIFLURALIN 10G peut être appliqué et incorporé à partir de 3 semaines avant le semis jusqu'au moment du semis. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |
| Traitement en été | | | | |
| Colza (canola) tolérant à la triazine, fèves de marais 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | Appliquer TRIFLURALIN 10G entre le 1 ^{er} juin et le 1 ^{er} septembre. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |
| Traitement à l'automne | | | | |
| Colza (canola), | 14,0 kg (12,5 lb) | 14,0 kg (12,5 lb) | 14,0 à 17,0 kg | Appliquer |
| pois (cultivés et de conserve), moutarde, moutarde, tournesols et fèves de marais 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 1,6 hectares/sac (4 acres/sac) | 1,6 hectares/sac (4 acres/sac) | (12,5 à 15,0 lb) (1,3 à 1,6 hectare/sac) (3,3 à 4,0 acres/sac) Adopter la dose supérieure en cas d'infestations graves de folle avoine. | TRIFLURALIN 10G entre le 1 ^{er} septembre et le gel. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR LE LIN (Ne pas utiliser sur les variétés acides linoléiques ET LES LENTILLES

On peut appliquer TRIFLURALIN 10G sur le lin en été ou à l'automne. Appliquer sur les lentilles à l'automne seulement. Les deux incorporations doivent être faites à l'automne (été) avant le semis du lin ou des lentilles au printemps. Pour que le lit de semence soit ferme et pour maintenir une profondeur constante pendant le semis, un travail du sol peu profond et un lit de semences raffermi au printemps sont recommandés. Semer à l'aide d'un semoir à disques à une profondeur de 2 à 4 cm ($\frac{3}{4}$ à 1½ pouce) dans un lit de semences humide et ferme. Semer le lin et les lentilles lorsque la température du sol est chaude et dépasse 6 °C (42 °F), habituellement après la mi-mai. Les facteurs environnementaux mentionnés à la section « MODE D'EMPLOI POUR TOUTES LES CULTURES » peuvent causer des dommages à la culture et diminuer le rendement.

Granulés TRIFLURALIN 10 % pour le lin
(ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) et les lentilles
Traitements en été et à l'automne seulement
Hectares (acres) par sac

| Texture du sol, matière organique dans le sol et zones de sol | | | | Remarques |
|--|--|---|---|--|
| Léger | | Moyen ou lourd | | |
| Sableux, loam sableux | | Loam. loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile | | |
| Teneur en M.O. entre 2 et 6 % | Teneur en M.O. entre 6 et 15 % | Teneur en M.O. entre 2 et 6 % | Teneur en M.O. entre 6 et 15 % | |
| Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol brun foncé, noir, noir foncé | Zones de sol brun, brun foncé, noir et gris boisé | Zones de sol noir, noir foncé | |
| Traitement en été | | | | |
| Lin seulement Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique 17,0 kg (15,0 lb) (1,3 hectares/sac) (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac (3,3 acres/sac) | 17,0 kg (15,0 lb) 1,3 hectares/sac 3,3 acres/sac) | Appliquer TRIFLURALIN 10G entre le 1 ^{er} juin et le 1 ^{er} septembre. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |
| Traitement à l'automne | | | | |
| Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) et lentilles 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 14,0 kg (12,5 lb) 1,6 hectares/sac (4 acres/sac) | 11,0 kg (10,0 lb) 2,1 hectares/sac (5 acres/sac) | 14,0 à 17,0 kg (12,5 à 15,0 lb) 1,3 à 1,6 hectares/sac (3,3 à 4,0 acres/sac) Adopter la dose supérieure en cas d'infestations graves de folle avoine. | Appliquer TRIFLURALIN 10G entre le 1 ^{er} septembre et le gel. Incorporer dans les 24 heures suivant l'application. |